

# PRÉSENTATION

## CE QUE LA PALESTINE RÉVÈLE DE L'ORDRE INTERNATIONAL

**INSAF REZAGUI, TARA IBRAHIM ET ZOÉ HENRIQUES\***

**D**epuis octobre 2023, la guerre d'anéantissement menée par Israël contre la bande de Gaza a replacé, de la manière la plus tragique, la Palestine au centre de l'agenda international. Le génocide en cours a mis à nu non seulement l'impuissance, mais aussi la complicité d'une partie de la société internationale face aux violations systématiques du droit international par Israël. L'ampleur des destructions et le bilan humain révèlent le projet génocidaire : plus de 60 000 Palestiniens ont été tués, dont près de 70 % de femmes et d'enfants – un chiffre largement sous-estimé, en raison des milliers de disparus sous les décombres et des morts causées par la famine ou l'absence de soins médicaux. Jamais, depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'intention génocidaire n'avait été exprimée avec une telle clarté et constance au sein de l'ensemble de l'appareil politique et militaire d'un État. Dès le 7 octobre 2023, les autorités israéliennes affichaient publiquement leur objectif : « anéantir Gaza », selon les mots du ministre israélien du Patrimoine, Amichai Eliyahu.

Pourtant, aucune mesure coercitive n'a été prise – ni par le Conseil de sécurité de l'ONU, ni par l'Union européenne, ni par les États-Unis – pour mettre fin au génocide et assurer la protection des

---

\* COORDINATRICES DU DOSSIER

civils palestiniens, comme le rappelle Patrick Zahnd, président de l'Association des Juristes pour le Respect du Droit International (JURDI), dans un entretien mené par Sarah Sameur, avocate, pour ce numéro. Pis encore, plusieurs puissances occidentales – au premier rang desquelles les États-Unis, l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni – participent activement, par leur appui diplomatique, militaire et économique, à l'avancée du projet colonial israélien, dont l'objectif est l'effacement méthodique de toute présence palestinienne sur la terre de Palestine. Ce génocide révèle ainsi la capacité de l'ordre colonial israélien à se perpétuer grâce au soutien d'une large partie de la société internationale.

50

Dans ce contexte, *Recherches internationales* a choisi de donner la parole à des juristes, chercheurs et praticiens du droit engagés au sein de l'Association JURDI, qui œuvre à promouvoir l'effectivité du droit international en Palestine. Leur réflexion, enrichie par des contributions de chercheurs politistes et sociologues, interrogent ce que la Palestine révèle du droit international, et plus largement, de l'ordre international contemporain. Le génocide en cours soulève une question importante : que peut véritablement le droit international, dans sa configuration actuelle, face à des crimes de masse perpétrés au nom d'un projet colonial revendiqué ? À travers des analyses juridiques et historiques, les auteurs mettent en lumière les fondements, les limites et les usages du droit international dans le traitement réservé à la question palestinienne.

Le génocide actuel ne constitue pas une rupture dans l'histoire de la dépossession de la Palestine ; il en est le révélateur. Il met en évidence la permanence d'un ordre international profondément inégalitaire, structuré par des rapports de force hérités d'une histoire coloniale toujours à l'œuvre. Le sociologue Sbeih Sbeih revient dans l'article introductif de ce numéro sur les racines historiques de cette dépossession, rendue possible par la duplicité persistante des puissances occidentales, dont certaines étaient, au moment de la partition de la Palestine en 1947, encore des empires coloniaux.

Cette duplicité se manifeste aujourd'hui dans l'incapacité du Conseil de sécurité de l'ONU – qui a pourtant la responsabilité principale du maintien de la paix – à adopter des mesures contraignantes à l'encontre d'Israël, alors même qu'il a reconnu à plusieurs reprises les violations du droit international par la puissance occupante. La composition du Conseil, verrouillé par

## PRÉSENTATION

le droit de veto que se sont arrogé cinq États en 1945, illustre les empêchements des Nations unies face à la question de Palestine. Dans cette perspective, la docteure en droit international Insaf Rezagui analyse le rôle des Nations unies dans la perpétuation de la domination coloniale en Palestine.

Ce constat de complicité de l'ordre international avec la puissance coloniale israélienne est prolongé par l'analyse du politiste Raphaël Porteilla et du sociologue Abaher El-Sakka, qui reviennent sur les plans Trump et arabe. Loin de constituer de véritables projets de reconstruction pour Gaza, ces initiatives entérinent la logique de dépossession et d'effacement des Palestiniens. Leur contribution met en lumière comment, sous couvert d'objectifs humanitaires, ces dispositifs participent à légitimer l'ordre colonial israélien en occultant les enjeux politiques de la question de Palestine.

Face à ces logiques de puissance, plusieurs États du Sud tentent d'utiliser les mécanismes juridiques existants pour faire valoir le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. La Cour internationale de Justice (CIJ) s'impose ainsi progressivement comme un espace stratégique de cette mobilisation. Sollicitée tant dans ses fonctions contentieuse que consultative, la juridiction internationale s'est déjà prononcée à plusieurs reprises sur la situation en Palestine et sera de nouveau amenée à le faire, notamment dans *l'Affaire du génocide* qui oppose l'Afrique du Sud à Israël. Dans sa contribution, le professeur de droit international François Dubuisson retrace les différentes procédures engagées devant la Cour et interroge l'efficacité de celles-ci.

La Cour pénale internationale (CPI) est également investie par la Palestine depuis 2009, date à laquelle elle fut saisie après une offensive militaire israélienne à Gaza. Une enquête est officiellement ouverte en 2021 par le Bureau du Procureur, à la suite de l'adhésion de l'État de Palestine le 1<sup>er</sup> avril 2015. Longtemps reléguée au second plan, l'enquête a été relancée par le Procureur Karim Khan après le début de l'offensive israélienne en octobre 2023. En novembre 2024, des mandats d'arrêt ont été émis contre Benyamin Netanyahou et son ancien ministre de la Défense, Yoav Gallant, pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. La doctorante en droit international, Zoé Henriques, revient sur les développements récents de l'enquête.

Face à l'inaction, voire l'inefficacité des institutions multilatérales, de nouveaux espaces de lutte – nationaux cette fois – s'ouvrent. En France, des procédures sont engagées devant les juridictions sur la base des compétences universelle et personnelle, visant des responsables israéliens ainsi que des entreprises françaises impliquées dans le soutien au projet colonial israélien. Cette stratégie juridique « par le bas » et le rôle des tribunaux français font l'objet d'une analyse conjointe de Benjamin Fiorini (maître de conférences en droit privé), Farah Safi (professeure de droit) et Ghislain Poissonnier (magistrat).

En conclusion, le professeur de droit international Olivier Corten interroge, non seulement les violations répétées du droit international par Israël dans le contexte de la guerre contre Gaza, ce qu'elles disent de l'état de ce droit et de la société internationale, mais aussi la manière dont le discours dominant tend à affaiblir, voire à délégitimer ce droit en tant que cadre de référence.